RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Communauté de communes de la vallée du Garon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-37

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Chaponost, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Céline ROTHEA

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 24
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7
Nombre de conseillers communautaires absents : 6

PRESENTS :
MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, MM. Guy BOISSERIN, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :
Agnès BERAL donne pouvoir à Valérie GRILLON
Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Corinne JEANJEAN
Ernest FRANCO donne pouvoir à Thierry DILLENSEGER
Martial GILLE donne pouvoir à Céline ROTHEA
Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Grégory NOWAK
Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Christine MARCILLIERE

ABSENTS :
Laurence BEUGRAS
Lionel BRUNEL
Jean-Marc BUGNET
Christiane CONSTANT
Clémence DUCASTEL
Guillaume LEVEQUE

Publiée le 2 mai 2023

Objet : Projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Yzeron/Garon : Position de principe de la CCVG

Vu le rapport établi par M. Serge Bérard :

Contexte :
Entre avril 2021 et juillet 2022, sur impulsion de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les Syndicats de bassins versants du Garon et de l'Yzeron ont engagé une réflexion large autour de l'opportunité de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et plus particulièrement à l'échelle de leurs deux bassins.

Une première esquisse de projet entre les syndicats de bassin
Suite à une première phase d'entretiens opérés par un consultant extérieur auprès des principaux élus clés du territoire, les élus des syndicats des deux bassins versant ont investigué dans le détail les points de vue, intérêts et implications de travailler à un éventuel SAGE commun. Ces travaux ont permis aux deux syndicats de converger sur l'aspect stratégique de l'eau pour leurs territoires dans un contexte de raréfaction. Afin de faire face à cet enjeu, la mise en place d'actions construites avec les autres acteurs du territoire concernés par le sujet est apparu indispensable.

A l'été 2022, dans leurs conseils syndicaux respectifs, les syndicats ont ainsi acté leur convergence de points de vue autour de l'intérêt d'œuvrer pour la création d'un SAGE Garon-Yzeron centré sur la gestion stratégique de la rareté de l'eau.

Pourquoi un SAGE Yzeron-Garon ?
Les deux syndicats identifient que la **rareté de l'eau** constitue une nouvelle préoccupation en passe de devenir majeure pour l'avenir du territoire (conflits, arbitrages, anticipation à venir). Ils font par ailleurs le constat que sa gestion est assurée par divers gestionnaires assez techniques (en charge des milieux aquatiques, de l'assainissement, de l'eau potable), gestion peu centrale pour répondre aux enjeux structurels qu'elle pose. La situation mérite de réfléchir aux moyens permettant plus de transversalité, coopération stratégique et visibilité sur le sujet entre les acteurs de la gestion de l'eau, de l'aménagement et du développement rural et agricole.

Le SAGE est de fait un outil institutionnel disponible. Il peut répondre à cette ambition de pilotage stratégique commun, avec une instance locale commune, un agenda spécifique à construire, une capacité à réglementer une partie des enjeux (si besoin) et des moyens financiers avec l'appui de l'Agence de l'eau.

Suite à leurs échanges approfondis, et face à ces constats, les élus du SMAGGA et du SAGYRC se sont mis d'accord pour proposer formellement de mettre en œuvre un SAGE aux autres acteurs du territoire pressentis pour y participer. C'est dans ce cadre que la CCVG est consultée, afin de formuler une position de principe sur la mise en place d'un SAGE Yzeron-Garon centré sur la gestion stratégique de la rareté de l'eau.
Une synthèse présentant les enjeux et les principes de ce projet de SAGE est jointe en annexe à cette note.

Position de la CCVG

Le constat global présenté par les syndicats de bassin quant au devenir du territoire et la gestion de l'eau actuelle et à venir est partagé par la CCVG.

La CCVG approuve la priorisation donnée à la thématique de la ressource en eau dans un futur SAGE Yzeron-Garon, compte tenu de la rareté de la ressource. Elle approuve également le fait de ne pas traiter du sujet des inondations dans le cadre du futur schéma, qui dispose déjà d'outils adaptés et ne présente pas nécessairement d'enjeu transversal entre les deux bassins versants.

La CCVG relève la difficulté d'articuler l'aménagement du territoire avec la gestion de la ressource en eau. Notamment, elle souligne la difficile adéquation entre le respect des obligations en termes de production de logements et la disponibilité de la ressource en eau. Le SAGE pourrait être un outil pertinent pour traiter ce sujet.

Elle souligne également l'importance d'être à l'écoute et en appui au monde agricole, qui est déjà mobilisé pour trouver des solutions face à la réduction de la disponibilité de l'eau. Le SAGE pourrait permettre de créer une instance de partage entre tous les acteurs concernés, dans le but d'aider le monde agricole à avancer plus vite et de manière plus ambitieuse sur ces questions.
Le dialogue avec le monde agricole sur cet enjeu est très important : des représentants devraient faire partie des membres de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE.

Le périmètre identifié à ce stade semble adapté aux ambitions d'une telle démarche. La CCVG étant située sur les bassins versants de l'Yzeron et du Garon, la mise en œuvre d'un SAGE

couvrant l'ensemble du territoire de la CCVG semble pertinente pour avoir une approche cohérente de l'enjeu de la rareté de l'eau sur la vallée du Garon.

Par ailleurs, elle souligne qu'une attention devra être portée à la bonne articulation entre le SAGE et les démarches existantes, par exemple le Plan alimentaire territorial porté à l'échelle du SOL.

La mise en place d'une CLE dans le cadre du SAGE constituera un espace de dialogue essentiel à son bon fonctionnement, à la bonne compréhension et prise en compte des enjeux par tous les acteurs concernés.

La CCVG se porte volontaire pour participer à la CLE. Elle désignera son représentant en temps voulu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE la mise en place d'un SAGE Yzeron – Garon porté par le SMAGGA et le SAGYRC à l'échelle des deux bassins versants ;

APPROUVE la participation de la CCVG à la Commission locale de l'eau qui sera mise en place.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 03/05/2023,
GAUQUELIN Françoise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la VALLÉE du Garon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)